



**MAISON
DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNES
HANDICAPÉES**

Les services d'accompagnements médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap

Il existe deux types de services qui interviennent en priorité au domicile des personnes. Il faut disposer d'une notification d'orientation de la CDAPH pour pouvoir être accompagné par ces services.

1/ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Ce service apporte aux personnes en situation de handicap un soutien personnalisé qui favorise leur autonomie et leur intégration en lien avec leur projet de vie.

L'aide est apportée par différents professionnels qui peuvent être des travailleurs sociaux, des infirmiers, des ergothérapeutes, des psychologues...

Chaque service peut travailler en lien avec différents partenaires, services sociaux, de l'insertion professionnelle, para-médicaux, hospitaliers, associatifs, service d'aide à la personne...

Leur action vise à la maintenir ou à restaurer une autonomie pour les personnes en leur permettant de conserver ou de construire leurs liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels.

2/ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Le SAMSAH mène le même type d'intervention qu'un SAVS auprès des personnes auquel s'ajoute la dimension de l'accompagnement médical.

L'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH comprend toujours un médecin, des auxiliaires médicaux.

Ce type de service vise principalement à coordonner les soins et l'accompagnement médico-social autour de la personne.